

Protocole d'apaisement : une approche axée sur les victimes de crimes et d'incidents haineux

Les cinq (5) principes clés ci-dessous sous-tendent la création des *protocoles d'apaisement*. Ces principes doivent être adoptés et adaptés aux besoins uniques de la communauté. Le protocole vise à valoriser une approche axée sur les victimes de crimes et d'incidents haineux en offrant aux victimes le soutien approprié pour atténuer la peur et l'anxiété qu'elles ressentent à la suite de tels incidents.






Objet

La mise en œuvre du protocole permettra de faire ce qui suit :

- ▶ diriger les victimes vers les services de soutien qui les aideront à gérer les séquelles des crimes et incidents haineux;
- ▶ accroître la présence policière dans les communautés touchées à l'aide de groupes en contact avec la communauté;
- ▶ rétablir un sentiment de sécurité à la suite de crimes et d'incidents haineux en atténuant les répercussions de ces incidents sur les personnes et les communautés;
- ▶ renforcer les relations entre les membres de la communauté et la police;
- ▶ augmenter le signalement des crimes haineux;
- ▶ dissuader les auteurs potentiels de crimes et d'incidents haineux.

Principes clés

Vous trouverez ci-dessous cinq (5) principes clés pour orienter la mise en œuvre du protocole.

-  Tous les crimes et incidents haineux doivent être adéquatement consignés et faire l'objet d'un suivi et d'une enquête rigoureuse.
-  Un suivi auprès des victimes doit avoir lieu en temps opportun afin de veiller à leur bien-être physique et mental.
-  Les services de soutien locaux doivent être offerts et recommandés, en fonction des besoins, dès le premier contact avec la victime.
-  Les partenaires offrant des services de soutien doivent être déterminés à l'avance et des mesures doivent être prises pour s'assurer qu'ils ont la capacité et les connaissances nécessaires pour intervenir efficacement à la suite de crimes et d'incidents haineux.
-  Le protocole, sa mise en œuvre et toute autre mesure connexe doivent être intégrés dans les politiques, procédures et directives pertinentes des services de police.

Considérations

Dans la mise en place d'un *protocole d'apaisement*, il est important d'adopter une approche axée sur la communauté et de reconnaître que la mise en œuvre doit tenir compte des besoins de la communauté. Idéalement, les responsabilités décrites ci-dessus sont exercées par un groupe en contact avec la communauté et, dans la mesure du possible, font partie de la formation organisationnelle.

